L'Enseignement Philosophique Éditorial du 27 février 2001

PHILOSOPHIE ET ARGUMENTATION

"Sans attache à la vérité, il n'y a pas, il ne pourra jamais y avoir un art de parler authentique." (Platon, *Phèdre*, 260e)

L'un des enjeux du nouveau programme de philosophie porte sur la place de l'argumentation en philosophie. Les collègues craignent de voir la dissertation remplacée par un "débat argumentatif", plus proche des joutes télévisuelles que de la réflexion philosophique, mais surtout réduit à un apprentissage de techniques du discours. Ne pourrait-on lever les ambiguïtés ou les malentendus par un effort de détermination ?

La philosophie est-elle un discours démonstratif, argumentatif ou mixte? Y a-t-il une spécificité de l'argumentation en philosophie? La réponse à cette question est largement conditionnée par l'histoire de la philosophie elle-même et par les rapports qu'elle a entretenus dès son origine avec la rhétorique, comme art de l'argumentation.

Nous entendrons par argumentation le dispositif discursif qui vise à provoquer ou à ébranler l'adhésion à une thèse dans un auditoire spécifique. C'est un dispositif inférentiel qui part d'énoncés admis par un auditeur pour en inférer des conclusions. L'avocat dans sa plaidoirie, l'homme politique dans son discours, le critique d'art dans son appréciation d'une oeuvre utilisent des procédés argumentatifs.

Si la philosophie est une recherche de la vérité et non pas simple discours persuasif, elle est cependant constituée de conflits intellectuels ; une thèse philosophique n'est ni une vérité révélée ni un théorème logiquement démontrable. Les philosophes argumentent pour faire admettre la validité de leurs énoncés. Qu'est-ce qui fait la spécificité et la validité de l'argumentation en philosophie ?

La première particularité de l'argumentation philosophique concerne les conditions de l'interlocution. La philosophie vise par principe un auditoire universel : les esprits rationnels. L'argumentation rationnelle a des prétentions à l'universalité. Mais l'auditoire universel et rationnel n'est qu'une création de l'esprit. La "cité philosophique" n'est qu'un idéal de communication et d'entente ; il faut la penser comme une exigence, plus que comme un fait. L'accord de l'auditoire universel n'est pas une question de fait mais de droit.

La seconde particularité porte sur la solidarité, en philosophie, des thèses et des méthodes. En philosophie, il y a une impossibilité de droit de séparer la légitimation de l'affirmation qu'elle valide. Il ne saurait y avoir de formes autonomes de validation comme les schémas des logiciens ou les procédés des sciences. Ce qui veut dire qu'enseigner la philosophie ne saurait se réduire à l'apprentissage de techniques argumentatives.

Les moyens de la validation philosophique sont à la fois des démonstrations et des argumentations. La démonstration est le procédé par lequel les énoncés doctrinaux sont constitués comme thèses, c'est-à-dire peuvent prétendre à la vérité pour eux-mêmes, indépendamment d'un acte de communication. C'est la définition aristotélicienne du raisonnement : "Un discours tel que certaines choses étant posées, quelque autre chose en résulte nécessairement par cela seul que les premières sont posées." L'argumentation, quant à elle, n'est pas purement logique, elle intègre les énonciateurs et prend en compte les visées dialogiques, polémiques ou didactiques. La stratégie discursive de la philosophie lie les deux mouvements. Mais surtout, chaque doctrine thématise le statut qu'elle accorde aux méthodes, à la vérité et aux preuves. La philosophie se caractérise par son mouvement d'auto fondation et d'auto validation. On trouve, par exemple, dans les dialogues de Platon, une intégration de

raisonnements et d'argumentations. En revanche, des textes comme l'*Ethique* de Spinoza ou le *Tractatus* de Wittgenstein se veulent essentiellement démonstratifs. Et des philosophes comme Bergson ou Nietzsche, par leur usage du discours métaphorique ou de modèles poético-religieux, sont plus manifestement argumentatifs. Dans chaque cas, le choix est lié à l'option philosophique qu'il faut accréditer. Chaque philosophie - et faut-il dire : chaque professeur - favorise certains types d'arguments : un utilitariste privilégiera l'argument par les conséquences, un platonicien préférera les dissociations entre réel et apparence. Les règles d'argumentations constituent elles-mêmes des enjeux philosophiques à part entière. De plus, il faut tenir compte qu'en philosophie, l'argumentation est dépendante d'un cadre dialogique et polémique : les réfutations de thèses adverses, les réponses aux objections appartiennent à l'essence du cheminement philosophique.

La troisième particularité concerne ce qu'on pourrait appeler la fonction "métaargumentative" de la philosophie ; celle-ci ne se contente pas d'argumenter, mais opère une réflexion critique sur la validité des arguments eux-mêmes. Prenons, par exemple, ces lieux communs (*topoi*) qui constituent le socle des discussions :

Le lieu de la quantité : ce qui est profitable au plus grand nombre est préférable à ce qui ne profite qu'au petit nombre ;

Le lieu de la qualité : est préférable ce qui est unique, rare, irremplaçable ;

Le lieu de l'ordre : supériorité de l'antérieur sur le postérieur, de la cause sur l'effet ;

Le lieu de l'existant : supériorité du réel sur le possible ;

Tous ces lieux communs sont réfutables et n'ont de validité que s'ils sont fondés sur des thèses qui se prononcent sur la nature du réel.

L'argumentation en philosophie dépend de la position de problèmes ; et la philosophie est cette interrogation critique cette négativité diraient certains qui transforme le donné en problème. Une question philosophique est non saturée, au sens où les termes de la question doivent eux-mêmes être interrogés. Les grandes philosophies mais aussi toute réflexion philosophique sont des façons de saturer des séries de problèmes.

Pour prendre un exemple "médiatique", un débat argumenté sur le port du foulard islamique n'est pas tel quel philosophique : on peut très bien rester dans des perspectives sociologiques ou juridiques. Le problème philosophique doit être construit : quels sont les principes de l'action mis en cause dans ce fait social ? comment articuler liberté et croyance, droits de l'homme et pluralisme culturel ? Mais les droits de l'homme ne sont pas des données d'évidence ; ils doivent eux-mêmes être interrogés quant à leurs présupposés et leurs fondements

Concluons que si on ne peut philosopher sans argumenter, la philosophie ne saurait se réduire à n'être qu'un genre du discours argumentatif.

Le 27 février 2001 Edouard Aujaleu Président de l'APPEP